

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Séances plénières

Troisième séance: 4 novembre 2002: 14 h 5 – 17 h 25

Président: S. Bitar

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Armstrong
J. Sellar

PNUE: K. Töpfer
P. Chabeda

Rapporteurs: T. Inskipp
C. Lippai
R. Mackenzie
P. Wheeler

Questions stratégiques et administratives

10. Rapports et recommandations des Comités

a) Comité pour les animaux

i) Rapport du Président

Le Président du comité pour les animaux présente le document CoP12 Doc. 10.1; il rappelle les principaux éléments du rapport et met en lumière les recommandations qu'il comporte. Il signale au participants trois erreurs: au point 41, dans la troisième phrase, il faudrait remplacer les mots "devaient être" par seraient; au point 45, dans la première phrase, "UICN" devrait être remplacé par American Zoo and Aquarium Association (AZAA), l'European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) et la World Association of Zoos and Aquariums (WAZA); la troisième correction ne concerne que l'anglais.

Il met à jour des informations contenues dans le rapport. Pour *Tursiops truncatus ponticus*, il fait observer qu'il a demandé récemment des informations sur les résultats du projet de recherche génétique, sans avoir encore reçu de réponse. Pour le commerce des hippocampes et autres membres de la famille des syngnathidés, il note que le Comité pour les animaux appuie le projet de résolution proposant l'inscription du genre *Hippocampus* à l'Annexe II.

En conclusion, il remercie les membres du Comité, le Secrétariat et toutes les autres personnes qui ont aidé le Comité dans ses travaux.

Le Secrétariat propose que le projet de résolution figurant à l'annexe 1 et les projets de décisions à l'annexe 2 du rapport du Comité pour les animaux soient discutés dans le cadre des points correspondants de l'ordre du jour, aux Comités I et II. Il propose également que le budget du Comité pour les animaux pour la prochaine période triennale soit examiné au Comité II.

La délégation du Royaume-Uni propose que la question des coraux fossilisés (point 79 du rapport) soit approfondie par le Comité pour les animaux au cours de son prochain mandat. Le Président du Comité pour les animaux accepte cette proposition.

L'observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) déclare que la FAO partage les préoccupations du Comité concernant la lenteur de la mise en œuvre du Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins (PAI-REQUINS); cette question devrait être abordée par la Commission des pêches de la FAO à sa 25^e session, en février 2003.

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne, déclare que l'UE approuve la proposition d'abrogation des décisions 11.91-11.93, 11.95-11.99 et 11.103-11.105. L'UE approuve également la proposition visant à amender la décision 11.102 afin d'en prolonger la validité jusqu'à la CdP13. La délégation du Mexique suggère que ces décisions soient examinées au point 21 de l'ordre du jour et qu'un groupe de travail soit créé à cette fin. Sur proposition de la délégation de l'Argentine, la Conférence décide d'examiner ces décisions au point 21 de l'ordre du jour mais de ne pas créer de groupe de travail à ce stade.

La délégation du Sénégal demande des éclaircissements sur une question qu'elle avait posé concernant le commerce de crocodiles élevés en captivité. Le Secrétariat suggère une discussion bilatérale avec la délégation.

Le Secrétaire général remercie le Président du Comité pour les animaux du travail réalisé pendant son mandat.

b) Comité pour les plantes

i) Rapport de la Présidente

La Présidente du Comité pour les plantes présente le document CoP12 Doc. 10.2, préparé en consultation avec les membres du Comité pour les plantes et le Secrétariat CITES, et met en lumière certains aspects du rapport. Elle souligne les difficultés qu'ont certains membres à remplir leurs obligations régionales en raison de contraintes financières, et suggère de réorienter des fonds pour le travail des membres de pays en développement ou à économie de transition. Elle propose d'amender la décision 11.110 et recommande de fournir aux membres les moyens nécessaires pour qu'ils puissent faire leur travail. Elle mentionne le travail effectué par le Comité concernant les décisions adoptées à la précédente session de la Conférence sur *Harpagophytum*, *Aquilaria* spp. *Guaiacum* spp., la révision des annexes et la résolution Conf. 8.9 (Rev.). Elle indique le budget et le programme de travail du Comité proposés pour la période intersessions en ce qui concerne le commerce important, les objectifs de la Vision d'une stratégie et du Plan d'action CITES ayant été atteints et les priorités établies dans ce cadre. Elle évoque les initiatives CITES en matière de formation et de sensibilisation, ainsi que les excellents résultats du troisième cours de maîtrise de Baeza, dispensé en espagnol et en anglais, auquel 34 personnes provenant de 25 pays ont participé. Enfin, elle remercie les membres du Comité pour les plantes et les autres personnes qui ont aidé le Comité dans ses travaux.

La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, félicite la Présidente du Comité pour les plantes pour le travail accompli et se déclare favorable aux recommandations soumises dans le rapport, sous réserve de fonds disponibles, et au projet de décision concernant les tâches des membres du Comité (amendement à la décision 11.110). La

délégation du Canada, au nom des membres du Comité pour les plantes, et la délégation de la Sierra Leone, expriment leur vive appréciation pour le travail accompli par la Présidente.

Concernant *Aquilaria* spp., la délégation de l'Arabie saoudite souligne qu'il serait difficile d'étudier tous les taxons produisant du bois d'agar en raison de problèmes d'identification. Elle déclare que son pays fera néanmoins tout son possible pour apporter son concours dans cette tâche. La Présidente du Comité pour les plantes remercie la délégation de l'Arabie saoudite et déclare que le Comité prendra note de ses préoccupations.

La délégation de la Guinée demande si le prochain cours de maîtrise qui se tiendra en Espagne pourrait être dispensé également en français. La Présidente répond qu'il n'y a pas suffisamment de fonds disponibles mais qu'elle demandera au PNUE d'étudier la possibilité de fournir un appui aux participants par le biais de bourses; la question des langues sera elle aussi examinée.

c) Rapport du Comité de la nomenclature

Le zoologiste du Comité de la nomenclature présente le document CoP12 Doc. 10.3 (Rev. 1), axé sur la faune. Il signale que ce document comporte trois annexes. Constatant que les Parties n'emploient pas toujours les noms scientifiques figurant dans les références normalisées, le Comité recommande, en cas de doute, l'adoption de la nomenclature de la *Liste des espèces CITES* et de ses mises à jour (PNUE Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, 2001 *et seq.*). Le Secrétariat rappelle ses commentaires consignés à la page 11 du document CoP12 Doc. 10.3 (Rev. 1), où il fait observer que l'adoption de la Liste permettrait de ne pas avoir à modifier régulièrement la résolution Conf. 11.22. Une décision de la Conférence des Parties en ce sens nécessiterait l'adoption d'amendements à la résolution Conf. 11.1, Constitution des comités, et à la résolution Conf. 11.22, Nomenclature normalisée. La recommandation relative à l'utilisation de la *Liste des espèces CITES* est acceptée.

Le botaniste du Comité de la nomenclature présente la deuxième partie du document CoP12 Doc. 10.3 (Rev. 1), qui traite de la flore. Il renvoie la Conférence au point 58, relatif à l'application de la Convention à Fungi et fait observer qu'à l'annexe 2 du document CoP12 Doc. 10.3 (Rev. 1), le Secrétariat et le Comité de la nomenclature recommandent que la Conférence des Parties considère que la Convention peut être appliquée à Fungi.

Les délégations du Japon et de la Chine déclarent qu'elles ne considèrent Fungi ni comme des plantes ni comme des animaux. La première doute également que des espèces de Fungi puissent être menacées par le commerce. Cette assertion est contestée par les délégations du Kenya, du Mexique et du Pérou. En réponse à une question de la délégation du Costa Rica, le Secrétariat précise qu'il n'existe pas d'autres propositions relatives à Fungi soumises à la Conférence des Parties. La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, appuie l'ensemble des modifications et ajouts de nomenclature proposés et, avec la délégation de la Norvège, soutient la recommandation visant à considérer que la Convention peut être appliquée à Fungi. La délégation des Etats-Unis d'Amérique signale que l'inscription d'une espèce de fungus aux annexes de la Convention est envisagée avec intérêt aux Etats-Unis.

La recommandation selon laquelle la Convention devrait être considérée comme s'appliquant à Fungi est adoptée par les Parties, avec une réserve exprimée par la délégation du Japon.

La délégation de la Suisse conteste la recommandation contenue au point 24 du document CoP12 Doc. 10.3 (Rev. 1) et propose que, pour des raisons pratiques, les Parties continuent de reconnaître les synonymes lorsqu'ils sont utilisés sur les permis.

11. Manuel d'identification

Le Secrétariat présente le document CoP12 Doc. 11 et souligne qu'un certain nombre de Parties, dont la liste figure au point 7 du document, doivent encore soumettre des informations pour le Manuel d'identification. Il indique son intention de placer le Manuel sur le site Internet du Secrétariat, ce qui permettrait de créer des liens avec des initiatives de renforcement des capacités en cours. Concernant la liste des pays devant encore présenter des informations, la délégation d'Israël signale qu'un manuel d'identification sur les coraux durs est en préparation aux Etats-Unis, de sorte que les obligations d'Israël à ce sujet seraient remplies. La délégation d'Allemagne fait remarquer que certains taxons mentionnés pour l'Allemagne sont également cités pour d'autres pays et prie le Secrétariat de procéder à des vérifications et d'éliminer les chevauchements. La délégation de la Chine indique que son pays s'est acquitté des obligations énoncées au point 7 du document CoP12 Doc. 11 et qu'elle communiquera les résultats au Secrétariat. La délégation du Canada annonce qu'elle fera des présentations de ses manuels d'identification au cours de la session. La délégation de l'Italie indique que le Manuel est en cours de traduction en italien.

La délégation de l'Equateur fait observer que la présentation d'informations sur les nombreuses espèces de Trochilidae représente une tâche très importante; elle exprime l'espoir de bénéficier de soutiens, y compris financiers, à cette fin.

Le Président demande au Secrétariat de prendre note de tous les commentaires exprimés.

15. Résultats du Sommet mondial sur le développement durable et discussion sur la gouvernance internationale de l'environnement et ses conséquences pour la CITES

Le Secrétaire général note que le Sommet mondial sur le développement durable n'a pas pris de décision sur la gouvernance internationale de l'environnement. Cependant, de nombreuses questions soulevées, telles que la recommandation de réduire le nombre de réunions et d'organes des traités environnementaux multilatéraux, sont applicables à la CITES. En effet, il a été proposé de réunir en un seul organe le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes; en outre, le Secrétariat lui-même propose que l'intervalle entre deux sessions de la Conférence des Parties soit porté de deux ans à trois. Le Secrétaire général est opposé à la tenue des sessions de la Conférence des Parties uniquement à Genève ou à New York. Il estime en effet que dans ce cas, les participants seraient en majorité des représentants de missions diplomatiques basées dans ces villes, et que les pays en développement, en particulier, n'auraient pas la possibilité d'y envoyer une représentation scientifique appropriée. Les organisations non gouvernementales et les médias des pays en développement seraient également beaucoup moins représentés. Il estime également peu pratique de tenir des sessions de la Conférence des Parties immédiatement avant ou après des conférences des Parties d'autres conventions. Il souligne cependant que la CITES est prête à coopérer avec d'autres traités, notamment dans les domaines des travaux scientifiques, de la formation et du renforcement des capacités. Il rappelle aussi les avantages du nouveau statut du Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, qui se trouve maintenant sous l'égide du PNUE, ce qui permet de disposer d'un centre d'information accessible à tous les organismes intéressés.

Le Directeur exécutif du PNUE souligne l'importance du Sommet mondial pour le développement durable et tout particulièrement de son Plan d'application, de la Déclaration de Johannesburg et des projets de type 2. Il note qu'à la lumière du plan d'action de Doha, il est essentiel que les traités multilatéraux sur l'environnement œuvrent en coordination avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) car toutes les conventions sur l'environnement comportent une composante commerciale. Il rappelle les liens existants entre le travail de la CITES et l'article 8 de la Convention sur la diversité biologique. L'observateur de l'UICN – Union mondiale pour la nature met l'accent sur les avantages pouvant découler du commerce durable des espèces sauvages qui est en rapport avec le septième objectif de développement du millénaire, relatif à la réduction de la pauvreté.

La délégation du Sénégal est opposée au regroupement du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes en un seul organe mais appuie le renforcement de la coopération entre les différents traités multilatéraux sur l'environnement. La délégation du Nigéria remercie la communauté internationale de

son soutien aux projets de type 2. La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, souligne en outre l'importance accordée à la participation du public, tant dans la Déclaration de Johannesburg que dans le Programme d'application. La CITES représente un bon exemple d'une telle participation; en effet, la moitié des participants présents ici représentent des organisations non gouvernementales.

6. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

Le Président du Comité de vérification des pouvoirs présentera à la séance du lendemain la liste des Parties dont les lettres de créance ont été acceptées. La liste des Parties dont les lettres de créance n'ont pas encore été acceptées sera publiée dans le Quotidien de la Conférence.

Le Président lève la séance à 17 h 25.